

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat-Maintenance ascenseur panoramique-AFEO

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2020-076 en date du 02/12/2020 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-027 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2023,

VU la proposition de l'entreprise AFEO, en date du 05/04/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la maintenance de l'ascenseur panoramique de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise AFEO sise 216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-Ferrand, est retenue pour effectuer la maintenance de l'ascenseur panoramique de la ville de Royat pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2023 pour un montant total HT de 1 210,00 € soit 1 452,00 TTC comprenant :

- La maintenance : 950,00€ HT
- Intervention 7/7 : 140,00 € HT
- Abonnement GSM : 120,00 € HT

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise AFEO
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 17/05/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



CONTRAT DE MAINTENANCE ASCENSEURS

(Selon décret 2012-674 et arrêté du 7 mai 2012)

Proposition du : 30/08/2023

Adresse de l'installation : **Ascenseur Panoramique
Rue de la Grotte
63130 Royat**

Entre les soussignés : **Ascenseur Panoramique
C/O Mairie de Royat
46 Bd Barrieu
63130 Royat**

Représenté par : Madame Dumont

Ci-dessus dénommé le client :

D'une part,



Et la société : **AFEO auvergne
216 Av Jean Mermoz
63100 Clermont Fd**

Représentée par : **Christophe Pierre
06.20.68.31.88
c.pierre@afeo.fr**

D'autre part,

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir notre meilleure offre de contrat de maintenance, naturellement conforme aux réglementations en vigueur.

Cette offre est basée sur un savoir faire, SERVICE FRANCAIS, reconnu au travers d'une entreprise locale basée dans la ZI du Brezet de clermont Fd.

La notion de qualité de service, de proximité client ainsi qu'une totale transparence reste la priorité de notre PME, le tout dans un but de satisfaire au mieux nos clients.

Christophe PIERRE
Directeur Associé AFEO Auvergne

CONTRAT D'ENTRETIEN MINIMAL SAE II

Selon décret 2012-674 et arrêté du 7 mai 2012

 Ascenseur Panoramique
 C/O Mairie de Royat
 46 Bd Barrieu
 63130 Royat

 Adresse de l'installation
 Ascenseur Panoramique
 Rue de la Grotte
 63130 Royat

 Contrat n° : CT0029

Intitulé	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	PRIX HT	Taux de TVA	Inclus au contrat	PRIX ANNUEL TOTAL HT*
Descriptif Ascenseur 1 :	AFA22289Ascenseur hydraulique; 630 kg; 0,7m/s; 2 nvx	950,00 €	20%	X	950,00 €
Base :	Intervention 5j/7 de 8h à 12h et 14h à 18h	Inclus		X	0€
	Accompagnement du contrôleur technique	50 € Offert	20%	X	0€
	Envoi des rapports par mails automatiques	50 € Offert	20%	X	0€
Option(s) :	Intervention 7j/7 - de 8h à 12h et de 14h à 20h	140 €	20%	X	140 €
	Abonnement GSM M2M multi-opérateurs avec communications illimités	120 €	20%	X	120 €
MONTANT A REPORTER EN EUROS					1 210,00 €
Montant TVA : 10%					- €
Montant TVA : 20%					242,00 €
Montant Total TTC					1 452,00 €

*sous réserve de la TVA en vigueur au moment de la signature du contrat

Bon pour accord,
le Maire



CONTRAT D'ENTRETIEN MINIMAL SAE II

Selon décret 2012-674 et arrêté du 7 mai 2012

Adresse de l'installation
Ascenseur Panoramique
Rue de la Grotte
63130 Royat

Contrat n° :

CT0029

CONDITIONS PARTICULIERES

FACTURATION : Par trimestre à échoir.
REGLLEMENT : 30 jours fin de mois.
REVISION : au 1er janvier (voir conditions générales)

Formule de révision : $Po \times (0.700*(ICHTTS1) + 0.300*(BT48))$

BASE : indices connus au 1er janvier de l'année d'édition du contrat

DÉPART DE L'ABONNEMENT : 01/09/2023

DÉPART DE LA FACTURATION : 01/09/2023

DURÉE DU CONTRAT : 1 (un) an à compter de la date de départ de l'abonnement.

RENOUVELLEMENT : Par bon de commande pour une période d'un an.

DÉPANNAGE : Intervention 7j/7 - de 8h à 12h et de 14h à 20h
Délai d'intervention : 4 heures

DÉSINCARCÉRATION : 7 jours sur 7 y compris jours fériés, 24h/24
Délai d'intervention : 1 heure

MODE DE PAIEMENT : PAR VIREMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

CONTACT ADRESSE EMAIL :

GESTIONNAIRE : FACTURATION :

CONSEIL SYNDICAL (pour envoi des rapports automatiquement par mail) :

AUTRES :

LE CLIENT SOUSCRIPTEUR
Le :
(cachet et signature précédés
de la mention "lu et approuvé")

BON POUR ACCORD

05 AVR. 2024

*Paracal AVEO,
Haine*

Pour : AFEO auvergne
Christophe Pierre
Le : 30/08/2023
Validité de l'offre : 6 mois

Annexe 1 Pièces remplacées selon le type contrat (Minimal/Etendu)

	<u>MINIMAL</u>	<u>ETENDU</u>
CABINE	<ul style="list-style-type: none"> - Boutons de commande avec leur signalisation lumineuse et sonore <ul style="list-style-type: none"> - Paumelles de porte - Contacts de porte - Ferme porte automatique de porte battante - Coulisseaux de cabine avec ses garnitures - Galets de suspension et contacts de porte - Interface usagers d'appel des secours avec signalisations lumineuses et haut-parleur (micro compris) - Dispositif mécanique de réouverture de portes <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage cabine - Eclairage de secours en cabine 	<ul style="list-style-type: none"> - Trappe de secours - Câblage électrique ou électronique Lisse électronique de sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Moteur d'opérateur de porte - Boîtier commande de porte (Circuit de commande) <ul style="list-style-type: none"> - Courroie d'entraînement (moteur) - Courroie/chaîne d'entraînement (panneaux) <ul style="list-style-type: none"> - Patins de guidage - Pince de déverrouillage - Rails de portes - Seuil de sécurité - Parachute - Garde pied mobile - Commande inspection / boutons stops - Impulseurs, bistables, cellules... - Système de mesure de la charge cabine
PALIERS	<ul style="list-style-type: none"> - Ferme porte automatique de porte battante <ul style="list-style-type: none"> - Serrures - Contacts de porte - Paumelles de porte - Galets de suspensions - Patins de guidage de porte - Boutons d'appel avec leur signalisation lumineuse - Contre-poids ou ressort de fermeture des portes paliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Signalétique de position et de direction - Signalisation sonore (gong) - Dispositif de manœuvre pompier - Câbles ou courroie d'entraînement des portes automatiques - Dispositif de déverrouillage manuel - Dispositif contre le déverrouillage illicite
GAINÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Coulisseaux du contre-poids 	<ul style="list-style-type: none"> - Câbles de traction et attaches - Câbles de limiteur de vitesse - Câbles de compensation - Câbles, rubans, chaîne entraînement du sélecteur <ul style="list-style-type: none"> - Câble souple pendentif - Impulseurs / Orienteurs Systèmes de fin de course inspection <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes hors course - Boîte orienteur de sélecteur <ul style="list-style-type: none"> - Poulies de renvoi - Joint tête de piston – hydraulique - Dispositif anti-dérive (taquet) – hydraulique - Amortisseurs et huile amortisseurs - Poulie tendeuse du limiteur et contacts <ul style="list-style-type: none"> - Boutons d'arrêts - Boutons d'éclairage gainé et prises de courant

MACHINERIE	MINIMAL	ETENDU
		<ul style="list-style-type: none"> - Balais du moteur - Tous fusibles - Eclairage normal et de secours

Les prestations « ETENDU » viennent en complément des prestations « MINIMAL »

Annexe 2 Opérations de maintenance

Liste des opérations minimales d'entretien et fréquences minimales de vérification (ascenseurs électriques et hydrauliques)			
Opérations minimales d'entretien Liste des pièces ou mécanismes à vérifier	Période maximum de 6 semaines	Fréquence minimale semestrielle	Fréquence minimale annuelle
Cuvette, toit de cabine, local des machines (propreté, éclairage)		X	
Anti-rebond et contact (1)			X
Amortisseurs			X
Moteur d'entraînement et convertisseur ou générateur ou pompe hydraulique		X	
Réducteur		X	
Poulie de traction			X
Frein		X	
Armoire de commande		X	
Limiters de vitesse (cabine et contre-poids) et poulie de tension (1)			X
Poulies de déflexion / renvoi / mouflage			X
Guides cabines et contre-poids / vérin		X	
Coulisseaux ou galets cabine et contre-poids : vérin		X	
Câblage électrique			X
Cabine	X		
Parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine en montée ou tout autre dispositif antichute (soupape rupture, réducteur de débit pour ascenseurs hydraulique)			X
Câbles ou chaînes de suspension et leurs extrémités		X	
Baies palières	X	X	
1. Vérification de l'efficacité des verrouillages et contacts de fermeture		X	
2. Vérification course, guidage et jeux		X	
3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification			
4. Vérification mécanismes de déverrouillage de secours	X		
5. Dispositif limitant les possibilités d'actes de vandalisme			
Porte de cabine	X	X	
1. Vérification de l'efficacité des verrouillages et contacts de fermeture		X	
2. Vérification course, guidage et jeux		X	
3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification			
4. Vérification mécanismes de déverrouillage de secours	X		
5. Vérification efficacité du dispositif de réouverture			
Palier : précision d'arrêt et de nivelage	X		
Dispositif hors course de sécurité			X
Limiteur de temps de fonctionnement du moteur			X
Dispositif électrique de sécurité		X	
1. Vérification du fonctionnement		X	
2. Vérification de la chaîne de sécurité		X	
3. Vérification des fusibles			
Dispositifs de demande de secours	X		
Commandes et indicateurs aux paliers	X		
Eclairage de la gaine		X	
Cuve hydraulique (niveau, fuite)	X		
Vérin hydraulique			X
Canalisations hydrauliques			X
Dispositif antidérive		X	
Bloc de commande		X	
Pompe à main/soupape de descente à commande manuelle			X
Limiteur de pression		X	
(1) Hors câbles, il faut dissocier les câbles de l'organe fonctionnel auquel ils peuvent être associés.			